

2012_B208

OBJET : Ressources humaines - Attribution d'une subvention à Aix-Marseille Université et approbation de la convention multipartite pour l'organisation du colloque annuel "Université de la Fonction Publique Territoriale" (UFPT) 2012

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELL Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

02_2_04

BUREAU DU 28 JUIN 2012

Rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Ressources Humaines

Objet : Attribution d'une subvention à Aix-Marseille Université et approbation de la convention multipartite pour l'organisation du colloque annuel « Université de la Fonction Publique Territoriale » (UFPT) 2012
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet d'approuver une convention multipartite entre la Communauté du Pays d'Aix, Aix-Marseille Université (AMU), l'IMPGT, l'INET, l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence et la Gazette des Communes pour l'organisation de l'édition 2012 du colloque annuel dénommé « Université de la Fonction Publique Territoriale » (UFPT), créé 2007.

Il s'agit aussi d'approuver l'attribution par la C.P.A. d'une subvention annuelle de 3 000€ à Aix-Marseille Université, au titre de sa participation financière.

Exposé des motifs :

L'organisation du colloque « Université de la Fonction Publique Territoriale » (UFPT) résulte depuis 2007 d'un partenariat entre la Communauté du Pays d'Aix, la Ville d'Aix-en-Provence, l'Université d'Aix-Marseille III, l'IMPGT, l'INET, l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence et la Gazette des Communes.

Ce colloque réunit environ 300 participants composés d'Elus, d'universitaires et de dirigeants territoriaux autour d'un thème intéressant les collectivités territoriales et la fonction publique territoriale.

Il a pour double vocation :

- d'être un lieu de réflexion, de prospectives et d'échanges entre praticiens des collectivités territoriales et universitaires sur l'avenir de la fonction publique territoriale ;
- d'être un lieu de rencontre pluridisciplinaire qui entend faire émerger des solutions et des applications concrètes aux problématiques actuelles et à venir pour les décideurs et les cadres dirigeants des collectivités.

Chaque partenaire apporte sa contribution à la réalisation de cet évènement, la Ville d'Aix-en-Provence et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix sous la forme d'une subvention annuelle de 3000 euros chacune, versée à l'AMU / IMPGT, destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement liés à l'organisation du colloque.

Afin de rationaliser l'organisation et d'assurer une meilleure coordination de ce colloque, il vous est proposé de conclure une convention entre les différents partenaires déterminant les engagements et moyens respectifs de chacun de la façon suivante :

- La Ville d'Aix-en-Provence :
 - subvention annuelle d'un montant de 3 000 € versée à Aix-Marseille Université / IMPGT et destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement liés à l'organisation du colloque
- La Communauté du Pays d'Aix :
 - subvention annuelle d'un montant de 3 000 € versée à Aix-Marseille Université / IMPGT et destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement liés à l'organisation du colloque
- Aix-Marseille Université / l'IMPGT :
 - coordination et organisation de l'ensemble de la manifestation
 - mise à disposition d'un lieu
- L'IEP d'Aix-en-Provence :
- L'INET :
 - élaboration de la revue de presse
- le Groupe Moniteur (ou La Gazette des Communes) :
 - encarts publicitaires
 - inscription des participants
 - animation
 - prise en charge de l'apéritif déjeunatoire pour les participants

La convention ci-jointe, précise les engagements de chacun des partenaires.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€ ;

VU la délibération n° 2011-B079 du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2011 approuvant les termes de la convention multipartite 2011 et ses modalités de mise en œuvre pour l'organisation de cet évènement ;

VU la délibération n°2011-B162 du Bureau communautaire du 19 mai 2011 approuvant le versement d'une subvention d'un montant de 3000 euros à Aix-Marseille Université / IMPGT

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention multipartite pour l'organisation du colloque annuel de l'UFPT 2012 et ses modalités de mise en œuvre ;
- **APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 euros à Aix-Marseille Université / IMPGT pour l'exercice 2012 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces y afférent.
- **DIRE** que les dépenses seront imputées au budget de la Communauté du Pays d'Aix sur le compte budgétaire 65 738.

CONVENTION MULTIPARTITE PLURIANNUELLE pour l'organisation de l' UNIVERSITE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (UFPT) 2012-2014

mise à jour : 19/06/2012

Il est établi une convention **entre les parties suivantes** :

- **La Commune d'Aix-en-Provence**, représentée par Le Maire
Ci-après dénommée « Ville d'Aix-en-Provence »
- **La Communauté du Pays d'Aix**, représentée par son Président
Ci-après dénommée « Communauté du Pays d'Aix »
- **Aix-Marseille Université**, représentée par son Président,
Ci-après dénommée « Aix-Marseille Université » et Institut de Management Public et de Gouvernance Territoriale Ci-après dénommé « IMPGT »
- **L'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence**, représenté par son Directeur,
Ci-après dénommé « IEP »
- **L'Institut National des Etudes Territoriales**, représenté par son Directeur,
Ci-après dénommé «INET»
- **Le groupe Moniteur** représenté par son Directeur Général du pôle Collectivités Locales,
Ci-après dénommée «Groupe Moniteur».

PREAMBULE

Le colloque «Université de la Fonction Publique Territoriale» réunit, chaque année, entre 250 et 300 participants composés d'élus, d'universitaires et de dirigeants territoriaux autour d'un thème touchant les collectivités et la fonction publique territoriale.

Ce colloque a une double vocation :

- être un lieu de réflexion, de prospectives et d'échanges entre praticiens des collectivités locales et universitaires sur l'avenir de la fonction publique territoriale ;
- être un lieu de rencontre pluridisciplinaire qui entend faire émerger des solutions et des applications concrètes aux problématiques actuelles et à venir pour les décideurs et les cadres dirigeants des collectivités.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

CONVENTION MULTIPARTITE PLURIANNUELLE pour l'organisation de l' UNIVERSITE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (UFPT) 2012-2014

mise à jour : 19/06/2012

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention règle les modalités d'organisation du colloque «Université de la Fonction Publique Territoriale» qui se déroule chaque année dans la Ville d'Aix-en-Provence.

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements et les moyens respectifs des parties en vue de la réalisation du colloque.

ARTICLE 2 - COMITE D'ORGANISATION

Il est institué un comité d'organisation chargé de veiller à la bonne mise en œuvre du colloque.

Ce comité d'organisation, présidé par le Maire de la Ville d'Aix-en-Provence, ou son représentant, est constitué par :

1. Les membres organisateurs (parties à la convention)

- le Maire de la Ville d'Aix-en-Provence, ou son représentant ;
- le Président de la Communauté du Pays d'Aix, ou son représentant ;
- le Président d' Aix-Marseille Université, ou son représentant / le Directeur de l'IMPGT, ou son représentant ;
- le Directeur de l'IEP d'Aix-en-Provence, ou son représentant ;
- le Directeur de l'INET, ou son représentant ;
- le groupe Moniteur ou son représentant.

Les membres organisateurs participent à l'élaboration du contenu intellectuel du colloque et définissent les modalités générales d'organisation, ainsi que le calendrier.

Ils se réunissent trois fois par an, sur Aix-en-Provence.

2. Les membres associés (ayant voix consultative)

- la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) ou son représentant.

Les membres associés sont conviés aux réunions du Comité d'organisation, au sein duquel ils disposent d'une voix consultative.

3. Les organismes partenaires de l'UFPT 2012

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) et l'Agence Nationale pour les Chèque-Vacances (ANCV) apportent **leur soutien financier** à l'UFPT 2012 (cf article 3).

CONVENTION MULTIPARTITE PLURIANNUELLE pour l'organisation de l' UNIVERSITE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (UFPT) 2012-2014

mise à jour : 19/06/2012

ARTICLE 3 - FINANCEMENT

Le financement de la manifestation est assuré par :

1. **Les membres organisateurs et associés**: participations financières, matérielles et humaines, notamment énoncées à l'article 4,

A la date du 18 juin 2012, la MNT, en tant que membre associé, contribue à l'UFPT 2012 à hauteur de 5000 euros. Elle est présente lors du colloque pour diffuser de l'information sur son organisation auprès des participants.

2. **Les soutiens financiers** d'organismes partenaires :

Le CNAS et l'ANCV apportent leur soutien financier à l'UFPT 2012, à hauteur de 1500 euros chacun. Ils sont présents lors du colloque pour diffuser de l'information sur leur organisation auprès des participants.

3. **Les frais d'inscription** des participants.

A l'issue de chaque manifestation, un bilan financier sera dressé par les parties prenantes à la présente convention.

Dans l'hypothèse où un solde positif se dégagerait, celui-ci sera partagé à parts égales entre AMU/IMPGT et le Groupe Moniteur afin de couvrir les moyens matériels et humains engagés par ces deux structures.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS ET MOYENS RESPECTIFS DES PARTIES

- | | |
|--|---|
| <p>➤ La Commune d'Aix-en-Provence :</p> <p>➤ La Communauté du Pays d'Aix :</p> | <ul style="list-style-type: none">▪ subvention d'un montant annuel de 3 000 € versée à Aix-Marseille Université / IMPGT et destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement liés à l'organisation du colloque▪ participation à la coordination et à l'organisation de l'ensemble de la manifestation
▪ subvention d'un montant annuel de 3 000 € versée à Aix-Marseille Université / IMPGT et destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement liés à l'organisation du |
|--|---|

CONVENTION MULTIPARTITE PLURIANNUELLE pour l'organisation de l' UNIVERSITE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (UFPT) 2012-2014

mise à jour : 19/06/2012

- colloque
- participation à la coordination et à l'organisation de l'ensemble de la manifestation
- Aix-Marseille Université / l'IMPGT :
 - coordination et organisation de l'ensemble de la manifestation
 - mise à disposition des locaux
 - gestion logistique des déplacements et hébergements
- L'IEP d'Aix-en-Provence :
- L'INET :
 - élaboration de la revue de presse
- le Groupe Moniteur :
 - encarts publicitaires
 - inscription des participants
 - conception et animation des tables rondes notamment de la première journée
 - contribution financière annuelle de 2000 €

ARTICLE 5 - DUREE

La présente convention, d'une validité de trois ans, entre en vigueur à compter de sa notification, après signature par l'ensemble des parties. Elle est conclue pour les années 2012, 2013, 2014, soit jusqu'au 31 décembre 2014, date à laquelle l'ensemble des formalités administratives, techniques et financières devront être exécutées par chacun des acteurs.

Chaque partie conserve la capacité de se retirer de la convention, moyennant une information préalable des autres parties au plus tard au 28 février de chaque année. Dans cette hypothèse, elle s'engage à ne pas s'opposer au bon déroulement de la manifestation par les autres parties prenantes.

ARTICLE 6 - LITIGES

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera du Tribunal Administratif de Marseille.

CONVENTION MULTIPARTITE PLURIANNUELLE
pour l'organisation de l'
UNIVERSITE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (UFPT)
2012-2014

mise à jour : 19/06/2012

à Aix-en-Provence, le

**Le Maire
de la Commune
d'Aix-en-Provence**

Maryse Joissains-Masini

**Le Président
de la Communauté
du Pays d'Aix**

Maryse Joissains-Masini

**Le Président
d'Aix-Marseille
Université**

Yvon Berland

**Le Directeur de l'IEP
d'Aix-en-Provence**

Christian Duval

**Le Directeur
de l'INET**

Jean-Marc Legrand

**Le Directeur Général du
pôle Collectivités locales du
Groupe Moniteur**

Véronique Billaud

OBJET : Ressources humaines - Attribution d'une subvention à Aix-Marseille Université et approbation de la convention multipartite pour l'organisation du colloque annuel "Université de la Fonction Publique Territoriale" (UFPT) 2012

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



02 JUIL. 2012